



Demande de reintegration de la nationalité française

Par **Morad312**, le **04/12/2012** à **21:43**

Bonjour, je souhaite réintégrer la nationalité française. Je suis né en 1959, mon père était français à l'époque algérie française et ma mère aussi. Ils ont toujours les papiers : passeport, carte d'identité de nationalité française, livret de familles françaises et ils sont jamais allés pour enlever leur nationalité à l'époque. Plus mon grand père est un ancien combattant, j'ai son livret militaire et sa carte d'identité française et ma grand-mère aussi elle a la carte d'identité française. Je dispose de plusieurs documents qui prouvent que mes parents et mes grands-parents aussi étaient français. Donc ma question est : ce que je pourrais avoir la nationalité française si je fais une demande de réintégration ? et est-ce que mes fils qui sont majeurs pourront l'avoir eux aussi ? merci de bien vouloir me répondre !

Par **amajuris**, le **04/12/2012** à **23:44**

bjr,
je vous conseille de consulter les réponses apportées à cette question récurrente sur ce site.
pour votre information l'Algérie est devenue indépendante en 1962; les Algériens de droit local sont devenus Algériens à la date de l'indépendance.
cdt